



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°90/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), GIANNOTTI Jean-Marc, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Constitution de la Commission consultative des services publics locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins concernant les désignations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-1 prévoyant que les dispositions du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la deuxième partie relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant la strate démographique de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pour vocation de permettre l'expression des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

Considérant qu'elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient, pour la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, de désigner ses nouveaux représentants au sein de cette commission,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, et peut procéder à main levée,

Considérant qu'il a été procédé à un appel de candidatures pour désigner 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants au sein de cette commission,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux,
- De désigner les représentants suivants parmi les membres du Conseil communautaire :

Titulaires	Suppléants
Guy Aubanel	Nathalie Lacousse
Bernard Ducros	Olivier Jouve
Laurent Nadal	Martine Deplechin
David Biallet	Jérôme Carminati
Gérald Missour	Julie Mercier
Thomas Betton	Pascale Bordes
Jérôme Jackel	Naïma Dahmani

- De désigner comme associations représentatives des usagers, les associations locales suivantes :
 - UFC Que Choisir,
 - Grisbi,
 - Gard O Climat,
- D'établir que les membres du Conseil de développement sont également membres de la commission consultative des services publics locaux en tant qu'habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;
- De préciser que ces désignations sont valables pour la durée du mandat communautaire 2026-2032,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance
Benoît TRICHOT

